

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

ARRETE N° 2011 193 - 0001

en date du **12 JUIL. 2011**

constatant la désignation des membres du
conseil économique, social et culturel de Corse

LE PRÉFET DE CORSE,

- VU les articles L. 4422-34, L. 4422-35 et R. 4422-4 à R. 4422-10 du code général des collectivités territoriales ;
 - VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
 - VU le décret du président de la république du 10 mars 2011 nommant M. Patrick STRZODA, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
 - VU l'arrêté n°2011117-0001 en date du 27 avril 2011 fixant la composition du conseil économique, social et culturel de Corse et les modalités de désignation de ses membres ;
 - VU les arrêtés préfectoraux n°2011131-0005 en date du 11 mai 2011, n° 2011157-0002 en date du 6 juin 2011, n° 2011166-0002 en date du 15 juin 2011, n° 2011166-0004 en date du 15 juin 2011, et n° 2011173-0006 en date du 22 juin 2011 modifiant la liste des organismes et associations appelés à participer à la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse ;
 - VU les désignations effectuées par les organismes figurant sur les annexes des arrêtés susvisés ;
 - VU les procès-verbaux constatant les désignations effectuées lors des réunions de conciliation des 24, 27, 28, 29 et 30 juin 2011 tenues en application des dispositions de l'article R.4422-8 du code général des collectivités territoriales ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse.

ARRETE

Article 1er : Est constatée à ce jour la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse comme suit :

SECTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (29 membres)

I - ENTREPRISES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES NON SALARIEES : (14 membres)

Chambre de commerce et d'industrie de Corse	M. JACQUES NACER
	MME SIMONE VOILLEMIER
Organisations patronales de Corse	M. PAUL SCAGLIA
Organisations représentant les petites et moyennes entreprises artisanales de Corse	M. PATRICK MIAS
Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat de Corse	M. FRANÇOIS GABRIELLI
Organisations représentant les entrepreneurs et artisans du B.T.P de Corse	M. JEAN-MARC CERMOLACCE
Syndicats professionnels de transporteurs	M. JEAN-THOMAS OLLANDINI
Chambre régionale d'agriculture de Corse	M. JEAN-DOMINIQUE PIANELLI
Organisations représentant les activités maritimes et aquacoles de Corse	M. GERARD ROMITI
Organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse	M. PIERRE-TOUSSAINT GAFFORY M. CHRISTOPHE FERRANDIS M. FRANÇOIS –MARIE SICURANI
Chambre régionale des professions libérales de la Corse	M. ALAIN SPADONI
Organisations représentant les activités et professions touristiques en Corse	M. LOUIS LUNARDI

II - SYNDICATS DE SALARIES : (14 membres)

Union régionale C.G.T de Corse

M. JEAN-CLAUDE GRAZIANI
M. PAUL BARTOLI
M. CLAUDE PERRIN
M. JEAN-MICHEL BIONDI

Unions départementales C.G.T – F.O de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

M. JEAN-LOUIS LALANNE
M. DOMINIQUE LANFRANCHI

Union régionale C.F.D.T. de la Corse

M. JEAN-TOUSSAINT MATTEI
M. GERARD MONTREUIL

Syndicat des travailleurs corses

M. ETIENNE SANTUCCI
M. JEAN BRIGNOLE
M. ALAIN MOSCONI
M. JEAN-PIERRE LUCIANI

UNSA Corse

M. DAVID FRAU

Fédération syndicale unitaire Corse

M. JOSEPH MARCAGGI

III – PERSONNALITE QUALIFIEE

M. HENRI FRANCESCHI

SECTION DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DU CADRE DE VIE (22 membres)

I - VIE CULTURELLE : (6 membres)

Associations de promotion du cinéma et du cinéma corse

M. SYLVAIN ETTORI

Associations de promotion de la musique et de la danse, et organismes représentant les créateurs et compositeurs de musique et de chant corses

M. DAMIEN DELGROSSI

Troupes de théâtre exerçant leur activité en Corse

M. JEAN-PIERRE GIUDICELLI

Associations de promotion de la langue et de la culture corses, associations de promotion du livre et de la lecture et éditeurs d'ouvrages en langue corse

M. LISANDRU BASSANI

Associations représentant les créateurs en arts plastiques

M. ELIE CRISTIANI

Associations et sociétés archéologiques et associations de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural et monumental

M. PAUL NEBBIA

II - VIE ÉDUCATIVE : (6 membres)

Conseil d'université

M. ANTOINE AIELLO

Associations d'enseignement de la langue corse

M. PATRICK SALVATORINI

Associations d'éducation populaire agréées ayant pour objet la vie éducative

M. PIERRE-JEAN RUBINI

Syndicats représentatifs d'enseignants en Corse

M. RAPHAEL MORETTI

Centre de formation des apprentis

M. JOSEPH PANTALONI

Représentants des parents d'élèves des écoles publiques et privées

M. DENIS LUCIANI

III - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : (9 membres)

Comité régional olympique et sportif

M. PIERRE SANTONI

Organisations et syndicats professionnels d'architectes et d'urbanistes

M. PAUL MILON

Associations agréées de protection de la nature, de défense de l'environnement, de prévention de la pollution exerçant leur activité en Corse

**M. JEAN ARRIGHI
M. VINCENT CICCADA**

Fédération régionale des chasseurs de Corse et fédération de la Corse pour la pêche

M. ROGER MAUPERTUIS

Unions départementales d'associations familiales de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

M. MICHEL ORSONI

Union régionale de la mutualité française de Corse

M. DOMINIQUE BALDACCI

Comités départementaux de retraités et personnes âgées de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud

M. LAURENT MARCANGELI

Associations de consommateurs exerçant leur activité en Corse et associations et fédérations de locataires ayant leur siège dans la collectivité territoriale de Corse

M. ANDRE MORACCHINI

IV – PERSONNALITE QUALIFIEE

M. GUY DONGRADI

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Patrick STRZODA

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia – villa Montepiano- 20407-Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa publication.